

Mesures correctives à la grande Roue de
Montréal en lien avec les causes identifiées par
la CNESST

GLOSSAIRE DES TERMES :

Termes relatifs aux documents de la CNESST

Manquement: observation formulée par un inspecteur de la CNESST à un rapport d'intervention qui nécessite une correction (dérogation) dans un délai déterminé vu la présence d'une non-conformité aux standards. De moindre degré qu'une infraction. Un manquement sera toujours rattaché à un article de loi ou d'un règlement.

Dérogation : correction à apporter dans un délai déterminé à la suite du signalement d'un manquement par un inspecteur;

Infraction : situation où la CNESST délivre un constat d'infraction en raison de la présence d'une violation de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. De degré plus grave qu'un manquement. Un constat d'infraction sera émis lorsque la CNESST estime avoir des chances raisonnables d'avoir gain de cause, à la lumière de l'ensemble des circonstances du dossier

Termes relatifs aux opérations à La Grande roue de Montréal

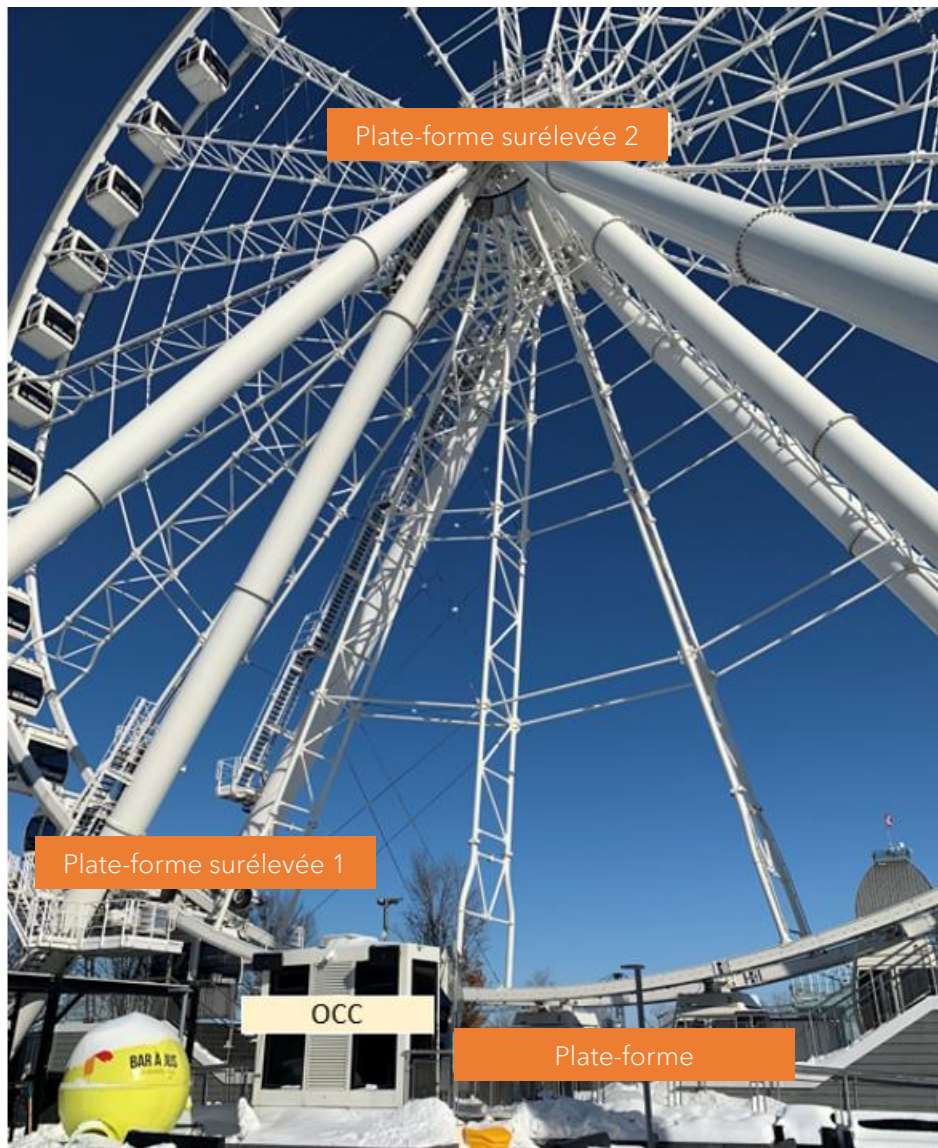
Opérateur de roue : La personne qui est formée pour faire fonctionner la roue

Employé de maintenance : Également appelé concierge, cet ouvrier est chargé de nettoyer les salles de bains, les sols et les déchets sur le site.

Maintenance quotidienne des roues : Les opérations sont effectuées quotidiennement le matin par des employés et des ingénieurs Wheel formés. Ce service n'est effectué qu'avant les heures d'ouverture et le site est officiellement fermé à tous les visiteurs.

Zones interdites : Zones autour, sous et sur les escaliers/plate-formes 1 et 2 de roue

Les termes et l'emplacement sur la roue :



OCC : Où les opérateurs font tourner la roue

Plate-forme : L'endroit où l'opérateur fait monter et descendre les clients de la roue. Seuls les opérateurs sont autorisés sur cette plate-forme. Également connue sous le nom de plate-forme d'accès permettant aux invités d'entrer et de sortir des nacelles.

Plate-forme surélevée 1 : La zone d'accès restreint. Seuls les ingénieurs et opérateurs certifiés sont autorisés à se rendre dans cette zone en dehors des heures de fonctionnement.

Plate-forme surélevée 2 : La zone la plus restreinte. Seuls les ingénieurs et opérateurs certifiés en maintenance sont autorisés à se rendre dans cette zone en dehors des heures de fonctionnement.

Rapport D'enquête Final

CAUSE 1:

CAUSE 1 :

La zone dangereuse formée par la roue motrice et la plaque de transmission lors du fonctionnement de la grande roue est accessible au travailleur.

Situation avant la CNESST :

Les employés étaient informés de toutes les zones à accès restreint du site. Les zones à accès restreint sont constituées d'une barricade métallique à l'entrée de la zone (disant interdit) et de nombreuses chaînes le long des escaliers rappelant aux grimpeurs que la zone est interdite. Toutes les barricades et chaînes sont également conformes aux normes édictées par le gouvernement.

Mesure additionnelle :

Aujourd'hui, il existe également un document sur les restrictions du site qui est reconnu et signé par tous les employés travaillant actuellement à la grande roue et qui sera signé par tous les futurs employés. Le document est également affiché sur le site, soulignant qu'aucun employé n'est autorisé à prendre le volant pendant les opérations.

Si un opérateur certifié doit grimper, un processus d'approbation officiel de l'administration (c'est-à-dire la signature du chef des opérations directeur de la roue et/ou du directeur général) a été établi. Toute montée sur la plateforme élevée (en dehors de la maintenance matinale) doit être approuvée par la direction. Le personnel de sécurité et le personnel sur place sont alors informés et le site est fermé.

De plus, nous avons ajouté des mesures de sécurité supplémentaires qui vont au-delà des attentes de la CNESST le long des escaliers et des plateformes de la roue.

1. Deux barrières verrouillées ont été installées dans les escaliers à 2,0 m.
2. Sur les plateformes surélevées (près des pièces électriques mobiles), quatre barrières ont été installées à 1,6 m de hauteur pour une protection supplémentaire. Les portes installées sont également dotées de clés uniques, ainsi que d'un système de verrouillage électrique (qui sera installé en juin 2022).

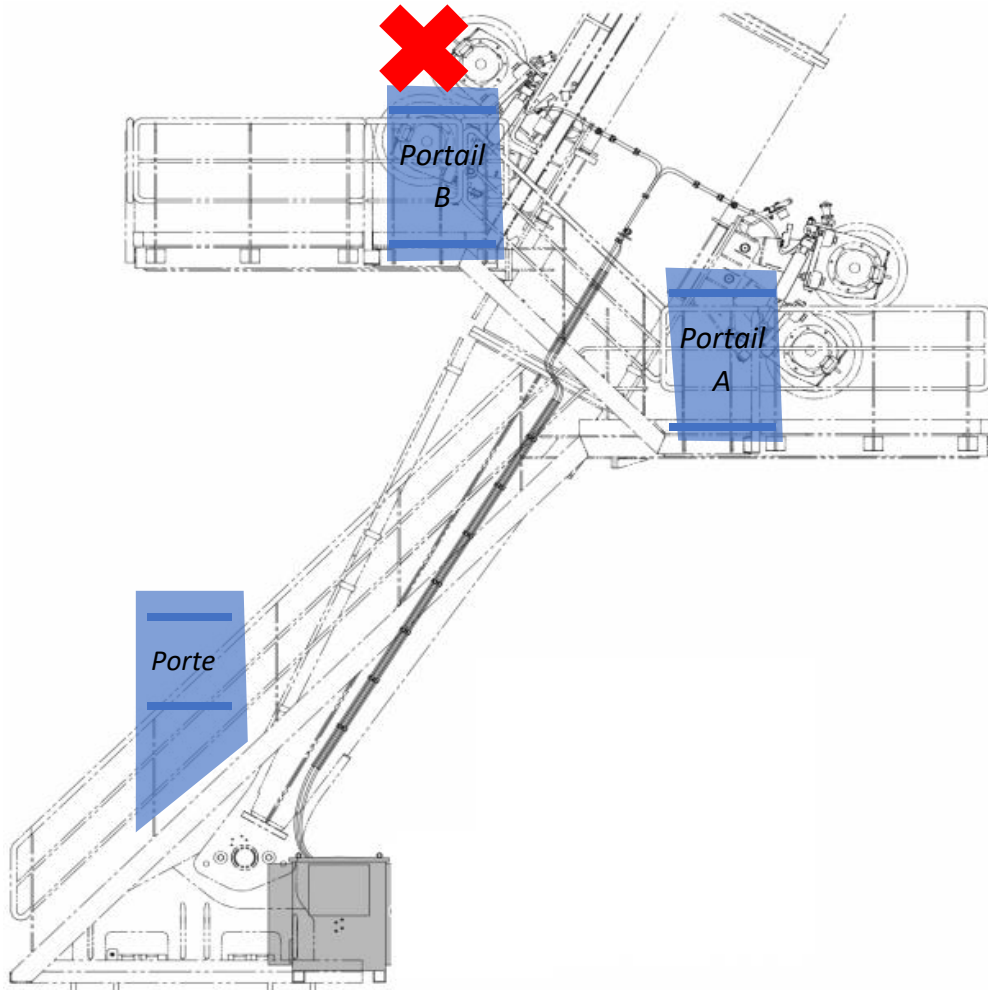


Image 5 : Schéma de la roue avec l'emplacement des portails et des portes.

X en rouge : La zone de la plateforme surélevée où Riley s'est rendu le jour de l'accident.

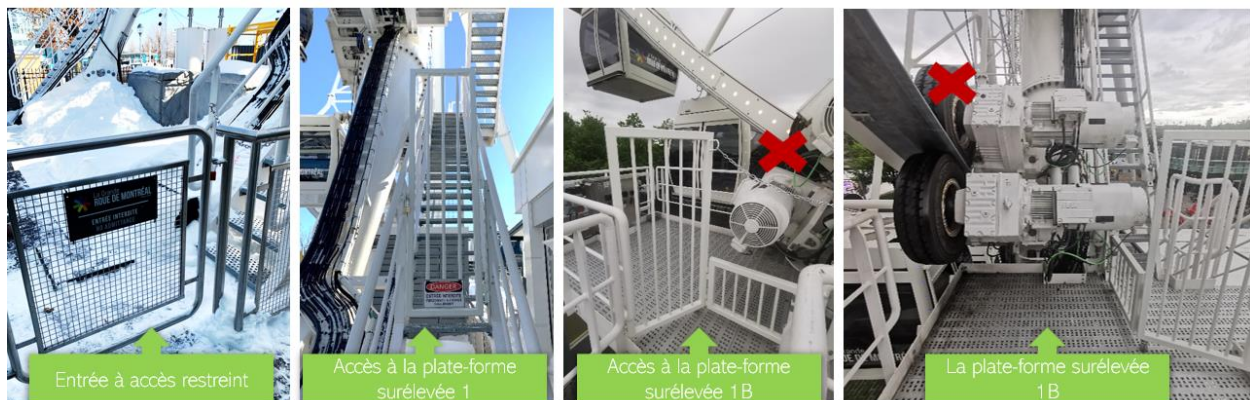


Image 6 : Les portes de sécurité supplémentaires en place le long des escaliers et des plateformes élevées 1 de la roue.

Note : Avant l'accident, les portes étaient remplacées par des chaînes métalliques le long des escaliers et devant les pièces mobiles. La porte du portail d'entrée était déjà en place au moment de l'accident.

CAUSE 2 :

La gestion de la santé et de la sécurité est déficiente en ce qu'elle amène les travailleurs à improviser une méthode de travail dangereuse pour déneiger les roues motrices de la grande roue.

Situation avant la CNESST :

Le processus de formation de l'opérateur comprend des informations sur les conditions météorologiques. En outre, ces informations figurent également dans le manuel d'utilisation et d'entretien.

Mesure additionnelle :

Les employés souhaitant rejoindre l'équipe des opérateurs de roues commencent dorénavant comme opérateurs en formation et suivent un processus de formation plus approfondi avant d'obtenir le statut officiel d'opérateur de roues. Le processus exige une liste de contrôle de la formation approfondie, l'accomplissement d'un certain nombre d'heures de travail au volant et la certification de toutes les simulations d'évacuations de la roue et du site.

En outre, des documents sont affichés dans la salle d'opération et rappellent les principales listes de contrôle quotidiennes, la liste de contrôle des procédures d'évacuation et les protocoles associés aux changements météorologiques. Nous incluons également une liste de contacts de l'administration pour toutes les questions opérationnelles qui pourraient potentiellement conduire à la fermeture de la roue.

Un document officiel comprenant les restrictions sur le site est présenté par les ressources humaines et signé par tous les employés avant leur premier quart de travail, en guise d'acceptation des paramètres d'exploitation. Il est également affiché à tous les endroits du site.